

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 DAC 325** Subventions (21.500 euros) à trois associations spécialisées dans la littérature jeunesse et signature d'une convention.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer trois subventions de fonctionnement à trois associations spécialisées dans la littérature jeunesse et de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Lecture Jeunesse 190, rue du faubourg Saint Denis 75010 Paris. 2016\_00787 20752.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention avec l'association Lecture Jeunesse, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Les Trois Ourses 2, passage Rauch 75011 Paris. 2016\_00626 19733.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse, Hôtel de Massa, 38, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 Paris. 2016\_00339 20222.

Article 5 : La dépense correspondante soit 21.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**